

Compte-rendu de l'Assemblée Générale du Club Arverne de Plongée 21 juin 2025

Présents : 82 adhérents, procurations 154 validées.

L'Assemblée générale s'est ouverte à 10h ce samedi 21 juin 2025 dans le local du club. Tous les présents ont été validés selon nos statuts : majeurs inscrits au club depuis plus de 6 mois, ou mineurs de moins de 16 ans avec autorisation parentale. Toutes les procurations ont également été contrôlées et 154 ont été validées, 7 n'ont pas été acceptées (adhérents inscrits depuis moins de 6 mois).

Le Président sortant, Fabien Fayard présente le rapport moral et le rapport d'activité.

Rapport moral :

Nous sommes une association définie selon la loi 1901, constituée exclusivement de bénévoles. Nous animons différentes activités au sein du club. Il est affilié à une instance fédérale (la FFESSM), au sein d'un comité régional et membre du Codep 63. Nous organisons des enseignements de la plongée, de l'apnée, de la Nage avec palmes, de la Nage en eaux vives, du FitPalm. Nous organisons des sorties en milieu naturel, lacs de la région Auvergne, carrières, et sorties en mer au sein du club ou avec le Codep 63. Le Conseil d'Administration du club, élu par l'Assemblée Générale, se réunit tous les mois de septembre à juin de chaque saison. Chaque réunion de CA donne lieu à un compte-rendu conservé dans les archives du club. Le club participe à différentes manifestations locales : forum des associations, réunion annuelle H2O, etc.. Nous répondons à des demandes de baptêmes d'associations ou de communes. Nous participons à différentes compétitions Nage avec Palmes, Nage en eau vive.

Le club compte 341 adhérents dont 321 licenciés, chiffre en augmentation depuis l'assemblée Générale 2024. Selon les piscines, nous sommes souvent en limite d'acceptation de nouveaux adhérents en tenant compte des créneaux et des lignes d'eau qui nous sont proposés. Nous demandons des lignes supplémentaires mais elles sont difficiles à obtenir, vues les demandes en provenance des différents clubs. Nous avons délivré 80 brevets N1, N2, N3, Nitrox. 2 initiateurs et 6 N4 ont été qualifiés. La formation de nouveaux encadrants est très importante pour le club et nous encourageons les N2 et N3 à suivre la formation « initiateur ». 1/3 des coûts engendrés par ces formations sont pris en charge par le club, ce qui représente 3000 € cette année.

Rapport d'activité :

Les différentes piscines :

- Billom : lundi 19-21h, activités plongée, nage, 35 participants. Guillaume David sera le prochain responsable du bassin en remplacement de Viviane et Yves Quet. Le CAP remercie Viviane et Yves pour leur engagement sur toutes ces années.

- Chamalières : lundi 20h-21h 2 lignes Fit-palm (Anne Curvale), mardi 7h15-8h30 Nage, mercredi 20-21h Apnée (A. Barbanceys), PMT. Jeudi 19- 21h Plongée-PMT. **Entre 15 et 20 participants par séance.** P A. Brongniart sera, la saison prochaine, responsable du bassin en remplacement de J. Duval. Le CAP remercie Jacques pour son engagement sur toutes ces années

- Coubertin : lundi 8-10h (D. Pétoin), mercredi PMT, apnée (Campagne), vendredi Apnée (D. Gérard), PMT, plongée (L. Ollier). **10 à 12 personnes environ**

- Cournon : mardi 19h45-21h plongée-PMT (C. Lallemand). 20 à 25 personnes par séance

- Riom : lundi 20h45-22h apnée, PMT, mercredi 20h45-22h plongée-nage, handiplongée (A. Boire, F. Pascual).

- Les fosses : Coubertin : 34 fosses plongée, 5 fosses apnée, 1 fosse à Montluçon (R. Mourdon).

- Baptêmes : Nombre de baptêmes très important dans les différentes piscines Réponses à des demandes de groupe scolaire (Saint Alyre), différentes associations ou municipalités comme Saint George de Mont. Etablissement de conventions pour ces baptêmes en groupe.

Handiplongée : piscine de Riom (A. Garcia), en relation avec des associations (Trait d'Union, R. Mourdon), ADPEI, Trisomie France, Week-end Baptêmes à Ardes sur Couzes (A. Garcia). Demande de subvention auprès de l'ASEP (1000 €). Achats de masques adaptés à ces handi-plongées.

- Les sorties : Plusieurs sorties lac d'Auvergne et carrières (Tazenat, Pavin ; Travassac) R. Meyer). Estartit (D. Julien, puis E. Tanfara), Agay, septembre (A. Garcia), Egypte (R. Meyer), participation importante aux sorties du Codep63.

- Commission technique (J. Léa) : mise au point des fiches de suivi des élèves des différentes formations. Développement de l'aspect ludique.

- Nitrox (A. Garcia, A. Meunier) : installation d'un stand Nitrox dans le local technique ; 5 pny pour les plongées profondes, 4 blocs de 12litres (encadrement fosse et sorties) 22 plongeurs qualifiés nitrox cette année. Discussion en CA concernant l'achat d'un booster permettant d'utiliser complètement l'O2 des bouteilles nitrox.

- Apnée : Un candidat MF1 en fin de formation (N. Marini), 2 initiateurs, piscines de Coubertin, Riom, Chamalières. Augmentation de la demande et des créneaux piscines et organisation de plusieurs fosses.

- NAP-NAV (D. Trébuchon) : participations à de nombreuses compétitions et obtentions de nombreuses médailles : Nap: 2 courses. Sète, 9 engagés, 3 médailles d'or et 1 argent. Miribel, 4 engagés, 2 médailles d'or. Nev: 4 étapes du trophée des rois : entre 3 et 6 engagés par étapes : 3 médailles d'or, 2 bronze.

Nap / Nev: La Thalassa, 6 engagés, 1 médaille d'or en nage, 1 médaille d'or (4ème sur 134) en hydrospeed, 1 bronze. Le CAP remporte le trophée NEV de la Thalassa 2025 pour sa performance moyenne la plus élevée

Organisation de la Ronde des Cheires fin septembre (D. Trébuchon).
Achat d'hydrospeed pour ces compétitions.

- Fit-Palm : 25 nageurs, 3 initiateurs, qualifiés, 2 en formation.

- Commission Biologie (Codep) animée par D. Chassaing. Une formation PB1 organisée par E. Cardamone FB1 avec 19 validés dont 12 du CAP, et 1 sortie bio en fin de saison.

- Commission archéo : (Y. Lécuyer, A. Curvale) activité juillet-août 2024 à Pont du Château, 17 participants dont 9 plongeurs du CAP. Cours théorique pour pA1. Sortie

Hérault dont 7 plongeurs du Codep 63 (3 CAP), sortie prévue en Août à Pont-du-Château été 2025.

- Commission médicale : Yves Lécuyer a réalisé une enquête sur les incidents de plongées de juillet 2024 à juin 2025 à partir des fiches de sécurité reçues : 223 plongées, 207 plongeurs. 4 incidents (2 givrages, 1 chute de plomb sur un pied, 1 barotraumatisme d'oreille)

- Secourisme : (D. Chassaing) recyclages PSE1, PSC1, RIFAP

- Gestion du matériel : Très gros travail assuré par A. Meunier : tenue et contrôle de près de 400 fiches répertoriant le matériel du CAP. 120 blocs ont été examinés par les TIV. 62 détenteurs sont en cours de recyclage, ils devraient revenir le 24 juillet. Nécessité de formation de nouveaux gonfleurs chaque année. Ce poste nécessite beaucoup de travail, la gestion est très lourde : il faudra anticiper la relève de A. M. (3 personnes)

- Commission des Sages : gros travail indispensable d'entretien du local et des abords.

- Gestion du local : (V. Goléo) réservation en ligne. Le circuit électrique a été complètement rénové. Le pilotage des radiateurs peut se faire à distance. Il est prévu de gérer également la ventilation de la salle.

- Festivité : (V. Goléo, E. Cardamone) : organisation du repas des nouveaux, des bénévoles, de la bourse au matériel, des 60 ans du CAP en 2026.

- Les véhicules ; problème avec le camion Ford (fuite de liquide de direction). Il sera immobilisé à partir du 23 juin, préparation du prochain contrôle.
Minibus : très utilisé lors des sorties club ou Codep. Toujours le problème de consommation de l'additif ADblue (inhérent à ce type de moteur). Achat de la remorque permettant le transport du matériel.

- Gestion administrative : gros travail des inscriptions par Kanas et scan des fiches. Téléphone du CAP géré par le secrétaire et la secrétaire adjointe.

- Communication : gros travail d'E. Cardamone en direction de tous les adhérents. Gestion des mails entrants par S. Alziari et D. Trébuchon.

- Violence dans les clubs : affichage obligatoire dans le club des recommandations et des alertes.

Le rapport d'activité est mis au vote : voté contre : néant, abstention : néant. Ce rapport est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport financier :

P. Audry, trésorière du club, expose un compte rendu très détaillé des comptes du CAP. Les principaux éléments de ce rapport sont consultables dans le fichier attaché.

Le rapport financier est mis au vote : voté contre : néant, abstention : néant. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Les documents sont consultables par tous les adhérents.

Création d'une section du CAP à Riom :

F. Fayard expose le problème posé par la piscine de Riom facture les lignes d'eau utilisées au CAP. Ce qui est le cas pour les piscines dépendantes de Clermont Communauté (Coubertin, Chamalières, Cournon) ou pour la piscine de Billon. L'autre club de plongée rimois bénéficie d'un accès gratuit. Il est donc proposé de créer cette section rimoise sans que nous ayons des garanties. Cette section n'est pas une entité indépendante du club, elle n'aura pas d'autonomie juridique, mais elle pourrait ainsi dépendre géographiquement de la communauté Riom-Limagne Volcan et d'obtenir certains gratuits sur des lignes d'eau, ce qui est déjà le cas pour la moitié des lignes Handiplongée.

Cette proposition est mise au vote : Vote contre : néant, abstention : néant. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les tarifs d'inscription de la prochaine saison :

Le CA propose de n'augmenter ses tarifs que de l'augmentation de la cotisation fédérale arrondi à l'euro supérieur, soit :

	Licence FFESSM	Tarif 2026 CAP	
	2026	Plongeur	Nage/apnée
Licence adulte	48,50 €	198 €	141 €
Licence jeune	30,50 €	149 €	118 €
Licence enfant	14 €	127 €	104 €
Licence passager	50,00 €	52,00 €	

Le président remercie le CA pour toutes ses actions lors du dernier mandat (en plus des actions courantes) :

Il projette enfin un résumé de toutes les actions qui ont été réalisées dans le club au cours de cette mandature :



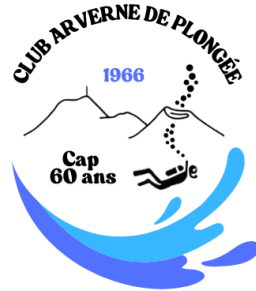
Merci !

Carport
Changement des fenêtres
Rénovation de l'électricité
Porte de secours
Ligne de vêtements
Hydrospeeds
Minibus : installation caméra de recul
Nitrox
Minibus région
60 ans
Bourses au matériel
Minibus : agencement du coffre
Achat d'une remorque
Téléthon
Abandon de frais
Masques faciaux pour handis plongeurs
Programmation du chauffage
Changement ordinateur trésorier

**- Résultat du concours de logo pour les 60 ans du club :
Merci à tous les participants qui ont proposé des logos.**

Voici le podium issu de la consultation des adhérents du club :

3^{ème} place :



2^{ème} place :



1^{ère} place, le logo vainqueur de la consultation !! :



Questions diverses :

Le Président laisse la place aux questions des membres participants au CA.

Plusieurs personnes prennent la parole :

- Alain Thevenin, ancien trésorier du CAP, présente une profession de foi envoyée par Roger Meyer seulement à certains membres du CAP. Il s'interroge sur la transparence de cette action. Il exprime aussi ses doutes sur le contenu de cette profession de foi qui remet en cause les formations, la convivialité, la sécurité et la transparence de la gestion actuelle.
Alain indique que l'AG élit le CA, et le CA élit le président et son bureau.
- Roger Meyer demande un droit de réponse, il indique que, selon lui, il a respecté les statuts. Il assume pleinement son geste et ses propos et ne présentera aucune excuse.
- Paul Fal, adhérent depuis 58 ans et encadrant depuis 55 ans, indique que le club a toujours eu le souci permanent des règles de sécurité, que la convivialité a toujours constitué un élément essentiel au CAP et il note le bon fonctionnement du club tant sous la présidence de Michel Dondainas que de Fabien Fayard.
- Dominique Devys fait part de sa participation à une sortie plongée à Banyuls, organisée par Roger Meyer, qui est alors directeur de plongée. Les conditions de plongée, vent, courant, forte houle, visibilité, étaient mauvaises ; avant la plongée, elle a fait part de ses inquiétudes au DP qui l'a sèchement répondu « si tu as peur, je prends tes élèves ». Elle note le caractère machiste de cette réponse. Elle indique que la plongée s'est globalement mal passée pour plusieurs palanquées (perte de palanquée, grosses frayeurs, le bateau en a percuté un autre à cause de la houle). Pour elle les conditions de sécurité de cette plongée étaient largement transgressées.
- Didier Chassaing indique que comme déjà évoqué, Roger Meyer a le droit de se présenter au CA, mais que la candidature a été maladroite et qu'il a été mal conseillé.
- Isabelle Papet indique que la présidence de Fabien Fayard correspond aux valeurs historiques du CAP, et s'inscrit dans la lignée de celles de Michel Dondainas.
- Luc Cros indique que nous devons tous œuvrer pour le bien collectif.

Il est ensuite procédé au vote du prochain conseil d'administration du CA :

. Les candidats ont déposé, jusqu'au 17 juin, leurs candidatures auprès du secrétaire avec une courte présentation pour chacun d'eux. Tous les adhérents ont reçu par mail cette liste avant l'AG. Aucun nouveau candidat ne s'est manifesté au début de cette assemblée générale. La liste est donc considérée comme close.

La liste des candidats est à nouveau présentée. Elle compte 31 noms. Il est précisé que selon nos statuts, le nombre maximal de membres du CA est de 30. Il est donc demandé de rayer au minimum un nom sur cette liste sous peine d'invalidité du vote. Il est distribué à chaque participant autant de listes +1 qu'il détient de pouvoirs qui ont été validés. Le vote dans un isolement est proposé par le secrétaire. Aucun participant ne le réclame.

Chacun procède à ce vote et dépose dans l'urne le nombre de bulletins qu'il détient à l'appel de son nom. Ce nombre est contrôlé par le secrétaire et un assesseur. Chaque votant signe alors la liste d'émargement.

A la fin du vote le nombre de bulletin est compté. Il correspond bien au nombre de présents et représentés.

Les votes sont alors dépouillés par le secrétaire assisté de 6 adhérents.

Les résultats sont reportés dans le document annexe. Les bulletins de vote, ainsi que les comptages et les listes d'émargement sont conservés dans les archives du club.

Le résultat est annoncé à l'ensemble des participants et sera envoyé par mail à tous les adhérents.

Première réunion du nouveau Conseil d'Administration du CAP :

Le nouveau CA se réunit, seul, dans le local. Le secrétaire sortant, réélu, demande de procéder au choix du président du CAP et de son bureau.

Fabien Fayard, président sortant, présente sa candidature. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote secret n'étant pas demandé, le vote se déroule au bras levé :

Vote contre cette candidature : néant

Abstention : Néant.

Fabien Fayard est réélu président du CAP à l'unanimité des membres du CAP présents.

Il présente alors son bureau :

Vice-présidents : Aurore Boire, Anne Curvale, Laurent Ollier

Trésorier(e) : Pascale Audry

Trésorier-adjoint : Laurent Sentenac

Secrétaire : Serge Alziari

Secrétaire adjoint(e) : Danielle Trébuchon.

Il soumet ce bureau au vote des membres du CA présents ;

Vote contre : Néant

Abstention : Néant

Ce bureau est donc adopté à l'unanimité des membres du CA présents.

Le résultat de ces votes est annoncé à tous les participants à cette Assemblée Générale qui est alors déclarée close.

Un apéritif, qui clos cette AG, est proposé à tous les participants.

Compte-rendu rédigé par S. Alziari, secrétaire du club et validé par F. Fayard et P. Audry.